

Repères

Impôts d'Etat :
1 663 milliards
impôts locaux :
368 milliards
Répartition
des Impôts d'Etat :
TVA* : 679 milliards
IR* : 338 milliards
IS* : 254 milliards
TIPP* : 167 milliards
Taxe sur les salaires :
58 milliards
Autres impôts d'Etat :
167 milliards
Les ménages
apportent l'essentiel à
travers l'IR, la TVA, la
TIPP. A part l'impôt
sur le revenu qui est
progressif (20,3 % des
recettes fiscales), tous
les impôts sont
proportionnels.
La TVA apporte 40 %
des recettes nettes de
l'Etat mais prélève
8,57 % du revenu d'un
RMISTE et seulement
5,19 % de revenu d'un
contribuable gagnant
100000 F par mois.
(*TVA : taxe sur
la valeur ajoutée
*IR : impôt sur le
revenu des personnes
physiques
*IS : impôt sur les
sociétés
*TIPP : taxe intérieure
sur les produits
pétroliers).

Le quotient familial

Le nombre d'enfants
réduit l'impôt,
d'autant plus
fortement que les
revenus sont élevés. Le
quotient familial
mériterait une sérieuse
remise à plat : il
favorise actuellement
les familles
nombreuses les plus
aisées. Il serait plus
clair de faire reposer
la politique familiale
seulement sur des
prestations familiales
accordées pour chaque
enfant quel que soit
son rang dans la
famille...

Pour en savoir plus

Ce dossier a été fait à partir d'une note de la Fondation Copernic : La fiscalité sous pression libérale - M. Gicquel, G. Gourguechon, N. Liébault, J.-M. Monnier
Notes de la Fondation Copernic n° 3 - mai 2000 - 20 F.

Fiscalité Pour qui

Y a-t-il trop d'impôts? Le récent débat sur "la cagnotte" a fait resurgir cette question. Comme si la réponse allait de soi, la plupart des "experts", économistes, banquiers et patrons réclament une baisse des impôts. Mais ce discours n'est pas le seul apanage des libéraux "pur sucre, pur fruit" : le gouvernement actuel affirmait dans le projet de loi de finances pour l'an 2000 que "l'une des conditions pour réussir la croissance était la diminution des prélèvements obligatoires". Sous des mots nouveaux, il s'agit de la critique habituelle du niveau des prélèvements obligatoires, constante de l'argumentaire libéral depuis plus d'un siècle! Les prélèvements obligatoires sont constitués des différents impôts mais également des cotisations sociales. Ceux qui veulent baisser les prélèvements obligatoires oublient toujours d'indiquer les dépenses publiques qui devraient, en contrepartie, être supprimées. Or, on ne peut dissocier les deux questions: recettes et dépenses. C'est à la mesure des besoins publics et sociaux pris en charge par la collectivité qu'il faut débattre du niveau des prélèvements obligatoires, et notamment des impôts, avant d'affirmer qu'il y en a trop, ou pas assez. Ces besoins évoluent dans le temps et dans l'espace: il s'agit donc bien de faire d'une question trop souvent considérée comme technique une vraie question politique, un enjeu de société

Le poids "insupportable" des prélèvements obligatoires...

Le taux global de prélèvement obligatoire par rapport au PIB* est LA référence. L'OCDE* considère comme prélèvements obligatoires "les versements obligatoires effectués sans contrepartie au profit des administrations publiques". Or cet indicateur est insuffisant pour rendre compte de la diversité des formes d'intervention publique.

Par exemple, un gouvernement qui déciderait de favoriser le secteur du bâtiment a deux possibilités: ne rien changer en terme d'impôt mais allouer des aides directes à certaines entreprises selon certains critères; ou, à l'inverse, baisser la taxation de certains travaux en espérant que cela aura des effets recherchés. Dans le premier cas, le taux de prélèvement ne change pas, même si l'effet économique est meilleur; dans le second cas, l'efficacité économique est plus aléatoire, mais le taux de prélèvement diminue. Ainsi, pour des raisons d'affichage sur la baisse du taux des prélèvements, les gouvernements multiplient exonérations, abattements, réductions qui rendent la fiscalité de plus en plus complexe, et ont un impact imprécis par rapport aux objectifs économiques ou sociaux affichés: mais ont "le mérite" de réduire le taux de prélèvement affiché.

Le taux de prélèvement obligatoire dépend aussi du mode de financement de la protection sociale, ainsi que le système de financement des retraites. En France, l'essentiel du financement des retraites provient de cotisations obligatoires qui sont prises en compte dans ce taux. Aux Etats-Unis, une part

importante des retraites est financée par des régimes professionnels privés qui sont de fait obligatoires pour les salariés concernés. La même somme prélevée mensuellement sur les salaires de l'ouvrier américain ne sera pas prise en compte dans la détermination du niveau de prélèvement obligatoire aux Etats-Unis. En France: oui! Les comparaisons internationales sont donc très discutables.

Enfin, les critiques faites au taux de prélèvements obligatoires devraient être complétées d'une analyse du PIB lui-même. Celui-ci est censé représenter la somme des valeurs ajoutées produites dans l'économie nationale. En réalité, le

travail au noir et les minorations de déclarations de chiffres d'affaires conduisent à un PIB officiel inférieur au PIB réel. De même, tout le travail "familial" et les activités domestiques sans contreparties monétaires ne sont pas prises en compte dans ce calcul.

Ils affaibliraient la compétitivité...

Il faut d'abord rappeler que la balance commerciale française est nettement excédentaire au profit des exportations. Le niveau des prélèvements fiscaux et sociaux est un élément parmi d'autres dans les choix d'implantation des entre-

prises multinationales. Certains états pratiquent le dumping fiscal et social, ce qui rend urgent l'harmonisation des règles au sein de l'Union européenne (rappelons que 70 % des échanges commerciaux des pays européens se font au sein même de l'Europe).

Ils limiteraient les libertés...

Certains affirment qu'en "ponctionnant 45% de la richesse produite", l'Etat réduit de 45% les marges d'autonomie et de liberté des individus! Si les prélèvements obligatoires retirent effectivement du pouvoir d'achat direct aux particuliers, c'est au profit d'un usage collectif. Le critère déterminant des dépenses publiques doit être leur utilité sociale, sans oublier la transparence et le contrôle de cette gestion publique. En réalité, les prélèvements obligatoires doivent permettre, notamment, d'offrir des libertés à ceux et celles qui en seraient fortement dépourvus en leur absence. Priver les catégories sociales les plus riches d'une part de revenus qu'elles auraient consacrées à des dépenses de luxe ou à la spéculation, afin de permettre à d'autres catégories sociales de survivre ou de vivre moins mal, est un choix de société. Retirer un peu de

Taxer davantage le capital

Les revenus du travail sont taxés de façon tout à fait disproportionnée par rapport aux revenus du capital. Depuis vingt ans, le taux d'imposition moyen des revenus du travail en Europe est passé de 35 à 41 % et dans le même temps, la taxation des revenus du capital a été réduite. Cette double évolution a été accélérée à compter de 1990 avec la décision unanime des pays de l'Union européenne de libérer totalement la circulation des capitaux, sans pour autant décider une harmonisation de la taxation du capital et des revenus. Les détenteurs de capitaux ont cherché les Etats les plus favorables fiscalement (et si possible garantissant le secret bancaire, comme le Luxembourg); les Etats se sont engagés dans une course à la baisse de la taxation des revenus du capital: en retour, ils ont taxé davantage les revenus du travail, lequel est nettement moins mobile que les capitaux... Ainsi en France, sur une assiette totale de 526 milliards de francs en 1996: seuls 153 milliards, soit 29 % des revenus de l'épargne, entrent dans le champ d'application de l'impôt sur le revenu!

Mais il s'agit aussi de s'attaquer aux inégalités générées par la concentration de la fortune et des patrimoines: 1 % des Français détiennent 25 % du patrimoine immobilier; et les inégalités s'accroissent encore plus avec les patrimoines mobiliers (action set obligations). L'ISF rapporte 10 milliards de francs, ce n'est pas un suffisant, plusieurs pistes doivent être prises pour inverser l'aggravation des inégalités: élargir l'assiette de l'ISF et accroître sa progressivité; revoir la fiscalité des droits de succession et notamment l'assurance-vie; taxer les mouvements de capitaux et mettre en place une taxe Tobin entre l'Euro et les autres devises, taxer les gains réalisés sur les stock-options au régime progressif normal de l'impôt sur le revenu (ces revenus sont actuellement nettement moins taxés que les revenus du travail).

La taxation des contribuables français s'effectue essentiellement de manière indirecte, à travers la taxation des consommations. La TVA et la TIPP constituent aujourd'hui plus de la moitié des recettes fiscales. Ces taxes ont "l'avantage", pour les gouvernements, d'être peu visibles pour les contribuables et donc "indolores".

Les familles disposant de faibles revenus les "consomment" en totalité et sont donc taxées sur cette totalité; les familles riches ne "consomment" pas la totalité de leurs revenus et donc une partie importante n'est pas imposée par cette taxe. L'urgence est donc de baisser fortement le taux normal de la TVA et à décider des réductions plus fortes sur des produits prioritaires. Cela supposerait un contrôle des prix pour éviter que ces gains ne se perdent dans les poches des distributeurs et non dans celles des consommateurs. Et là aussi, il y a nécessité à une harmonisation européenne à faire dans un sens de justice sociale plus forte. mais il existe d'ores et déjà pour le gouvernement français des marges de manœuvre possibles puisque la "norme" européenne est un "taux normal" supérieur ou égal à 15 %, alors que le taux normal actuel en France est de 19,6 %.

Pourquoi

liberté marginale à certains peut ouvrir de réelles libertés à d'autres...

Garantir l'intervention publique

Avant d'affirmer qu'il y a trop d'impôts, il est indispensable d'examiner les besoins sociaux et collectifs et leur évolution. L'augmentation des inégalités en France depuis plus de 20 ans, alors même que les richesses se sont accrues, montre la nécessité des redistributions et du renforcement des solidarités. La France a les moyens économiques de tels choix.

Cela nécessite de maintenir un niveau de prélèvement obligatoire suffisant pour répondre à l'ensemble des besoins publics et sociaux. Si l'efficacité des administrations et des services publics doit être améliorée pour répondre à ces besoins et à leurs évolutions, cela ne doit pas cacher l'urgence d'une augmentation des crédits et des emplois publics, en particulier dans les secteurs qui assurent des missions en lien avec les personnes. Dans ces secteurs, les gains de productivité générés par les nouvelles technologies sont forcément limités, alors que les besoins sociaux augmentent: santé, enseignement, justice, inspection du travail...

Diminuer les moyens financiers de l'action publique conduirait nécessairement à des reculs sociaux pour les catégories les plus défavorisées. Cela conduirait à une rigueur encore plus grande dans les

réponses gouvernementales face aux demandes des plus défavorisés: cela serait d'autant plus inacceptable dans un contexte de baisses des impôts des couches les plus favorisées.

Rééquilibrer les différents impôts

Le maintien, voire l'augmentation des recettes publiques, n'interdit pas de modifier le poids de certains impôts. Une fois défini le niveau utile, il convient de décider des modalités de répartition de la contribution des citoyens en raison de leurs facultés... Tout comme le niveau et la nature des dépenses publiques sont caractéristiques de choix politiques, c'est également le cas des recettes. Une taxation plus ou moins importante des revenus du travail ou des revenus du capital et des patrimoines, ou des consommations a des conséquences économiques et sociales très différentes.

Un impôt strictement proportionnel sur les revenus, les patrimoines ou les consommations ne réduit pas les inégalités. Si l'écart des revenus entre les 10% les plus pauvres et les 10% les plus riches est de un à dix avant impôt, il restera de un à dix avec l'application d'un impôt uniquement proportionnel. Au contraire, un impôt progressif sur les revenus, qui prélève une part d'autant plus importante du revenu que celui-ci est élevé, permet directement de réduire les inégalités: l'écart des revenus après impôt est dans ce cas-là moins important que l'écart des revenus avant impôt. Le système fiscal français est faiblement progressif: l'impôt sur le revenu et l'impôt de solidarité sur la fortune sont les seuls modes d'imposition progressive. Rappelons que la France est l'un des pays européens les moins progressifs: 15% de l'ensemble des prélèvements obligatoires contre 24% en Allemagne, 26% en grande Bretagne et 30% en Italie. Enfin, la partie "progressive" du système fiscal français est d'autant plus faible que certains revenus sont exclus de cette assiette: de nombreux revenus de placement sont totalement exonérés et le système de prélèvement libératoire permet à une grande partie de ceux qui sont taxés d'échapper à la progressivité.

* OCDE: organisme de coopération et de développement économique

* PIB: produit intérieur brut

Parole à

Union syndicale G10 région Nord

La volonté de s'ouvrir aux salarié(e)s du privé

L'exemple de la VPC

Le Comité régional du G10 existe depuis plusieurs années, mais il s'est engagé dans un fonctionnement régulier depuis janvier 1998; juridiquement, ses statuts ont été déposés en janvier 2000.

Ce Comité régional regroupe actuellement quinze syndicats: SNUI, SU-Trésor, SNUDDI, SUD-PTT, SUD-Travail, SUD-Protection Sociale, SNABF, SUD-Collectivités territoriales, SUD-VPC, SUD-Rail, SUD-Transports urbains, SU Caisse d'Épargne, SNI, SUD-CRC Santé sociaux, SUD-Edu-

La volonté d'un lien fort avec les acteurs du mouvement social de la région, notamment sur l'agglomération lilloise, s'est concrétisée par la présence du G10 dans toutes les manifestations importantes de ces dernières années: mouvement des chômeurs, mobilisation contre l'OMC, 1^{er} mai, manifestation des retraités...

Le poids de la VPC

La région du Nord est marquée par une forte présence du secteur de la VPC (vente par correspondance). La VPC est surtout concentrée sur le versant nord-est de la métropole lilloise à Roubaix-Tourcoing. C'est plus de 12 000 salarié(e)s qui travaillent dans ces entreprises aux enseignes largement connues: Damart, Trois-Suisses, Blanche

Union syndicale G10 Nord

c/o SUD-PTT
11 place de Verdun
59650 Villeneuve-d'Ascq
Tel. 0320672009
Fax. 0320474369

plein milieu des négociations, les pressions se sont multipliées sur l'équipe de Damart... Ces militant(e)s ont cherché un outil pour continuer leur combat. Le contact avec SUD-PTT et avec le G10 leur a donné l'assurance que leurs valeurs se retrouvaient dans le projet syndical du G10: la parole aux travailleurs, une démocratie syndicale effective, une analyse de lutte des classes, une dynamique de lutte avant toute négociation, la volonté de faire vivre un cadre interprofessionnel. C'est bien sur ces bases que SUD-VPC s'est construit depuis 10 mois, et compte aujourd'hui plus de 250 adhérent(e)s, après une lutte juridique difficile pour obtenir sa représentativité.

De nouvelles perspectives

L'arrivée de SUD-VPC dans le G10 régional montre bien qu'il y a aujourd'hui de vraies potentialités de développement dans le privé. Mais cela montre aussi la nécessité de passer à la vitesse supérieure pour être réellement cette structure d'accueil solidaire. Les besoins sont importants: formation, aide juridique pour la représentativité, nécessité pour les syndicats les plus importants disposant de plus de moyens d'en mettre une partie pour la construction interprofessionnelle... Dix mois après sa création, SUD-VPC n'a aucun regret d'avoir fait ce choix et souhaite vivement apporter sa pierre à la construction du G10 sur la région Nord.

Dans la foulée du développement dans la VPC, de nouveaux contacts sur d'autres secteurs professionnels sont en cours sur cette région.

Porte, Vert Baudet, Daxon, La Redoute, Quelle... Cette branche professionnelle est caractérisée par une volonté patronale de flexibiliser les salarié(e)s au maximum: on y trouve 70% de femmes, 20% de temps partiels (imposés), 20% de CDD, des intermittents, des intérimaires à gogo...

Il était donc important pour le G10 de commencer à s'implanter dans ce secteur pour avoir une vraie dimension interprofessionnelle. C'est chose faite depuis l'été 99 avec la création d'un syndicat SUD-VPC.

Des valeurs partagées

Ce syndicat s'est créé après des négociations difficiles sur les 35 heures chez Damart et à La Redoute. Les équipes CFDT à l'époque voulaient profiter des 35 heures pour imposer des créations d'emplois: avec plus de 30% de chômage à Roubaix, il était décisif de se battre pour créer de l'emploi dans une VPC en pleine expansion. L'objectif du patronat était au contraire de développer une flexibilité démentielle: journées de travail de 10 heures, travail obligatoire le samedi, amplitude de la journée jusqu'à 20 h 00 voire 22 h 00, remise en cause des 2 jours de repos consécutifs... Les militant(e)s se sont vite aperçu(e)s que la CFDT était prête à brader les revendications: pour cela, il lui fallait remettre au pas les équipes récalcitrantes: les militant(e)s de La Redoute ont été démandaté(e)s en

enjeu politique majeur

La fiscalité est une affaire trop importante pour la laisser aux seuls spécialistes. C'est un débat citoyen de première importance. Il faut savoir qui gagne quoi, qui perd quoi et qui reçoit quoi. La fiscalité est un outil qui peut contribuer à accroître les inégalités ou au contraire à les réduire. Les choix budgétaires d'un gouvernement en disent souvent long sur la réalité de ses priorités sociales que de longs discours. Le gouvernement actuel, à présent, n'a pas fait le choix de changer de cap; il se conforme à l'idéologie libérale qui veut qu'il y ait trop d'impôts en France! Il est grand temps que ces idées ne soient plus l'affaire de quelques spécialistes et qu'on aie enfin un vrai débat public pour montrer que d'autres choix sont possibles, à condition de ne pas céder à cette idéologie libérale qui n'a que le mot liberté en poche pour mieux masquer les intérêts des plus faibles!

Rendez vous

Jun 2000 permettra à tous ceux et celles qui refusent " que le monde soit une marchandise" de se retrouver nombreux tout au long du mois. L'Union syndicale-G10 Solidaires sera présente à tous ces rendez-vous.

17 juin : la marche mondiale des femmes passe par Paris

Contre la pauvreté et les violences faites aux femmes, pour l'égalité sociale, économique et professionnelle, en solidarité avec les femmes du monde entier.

13 h Place du Châtelet pour la marche dans Paris - 18 h Place de la Bastille pour la fête.

Du 22 au 25 juin à Genève : un autre monde est possible

Avant l'ouverture du sommet social de l'ONU, des centaines de représentants de syndicats, d'ONG, de mouvements de luttes en provenance des cinq continents se rassembleront pour échanger leurs expériences et agir ensemble contre la mondialisation libérale. Le 25 juin, une manifestation clôturera ces rencontres pour affirmer la construction des résistances et proposer une mondialisation basée sur la coopération, les solidarités et les principes d'égalité.

30 juin et 1er juillet Millau : soutien à la Confédération paysanne

10 militants de la Confédération paysanne passent en procès le 30 juin après le démontage du MacDo l'été dernier. Ce sera l'occasion de leur témoigner notre solidarité et de faire le procès de la mondialisation.

Forums, stands, meeting, concerts et solidarité internationale au rendez-vous !

Danger

L'OIT avait adopté en 1952 une convention sur la protection de la maternité : le droit à un congé maternité de 12 semaines minimum, le droit à des prestations médicales et en espèces, une interdiction absolue de licenciement durant la congé de maternité. Cette Convention devrait être révisée en Juin : les représentants patronaux au sein de l'OIT s'attaquent à ces garanties minimum existantes. Ainsi, certaines catégories de salariées pourraient être exclues du congé de maternité, et les 12 semaines minimum ne seraient plus garanties ! De plus, l'interdiction absolue de licenciement serait relativisée : il suffirait que le patron invoque un motif sans lien avec la grossesse...!

L'Union syndicale G10 Solidaires est intervenue auprès de l'OIT pour dénoncer ces projets.

Appel

Un appel pour des "Etats généraux du mouvement social" européen a été lancé dans plusieurs pays européens. Proposé par le sociologue Pierre Bourdieu et divers militant(e)s syndicaux et associatifs, il doit permettre de créer des convergences durables entre tous ceux et celles engagés dans les différents pays dans des luttes contre le libéralisme. Plusieurs responsables nationaux de l'Union syndicale G10 Solidaires ont signé cet appel. (site : www.raisons.org).

Retour sur les conflits du secteur public

Le début de l'an 2000 a connu des conflits importants dans le secteur public. Ces conflits portaient à chaque fois sur l'emploi, les conditions de travail, mais aussi sur l'avenir des missions de service public de ces secteurs. Deux Ministres ont du démissionner, mais l'essentiel des problèmes de fond demeurent !

Le ministère des Finances a vécu un conflit majeur avec en apogée du 1er au 20 mars, le blocage par piquets de grève des 2/3 des Hôtels des Impôts et des Perceptions, ainsi que l'occupation des centres informatiques.

Sous couvert de simplifications pour l'usager, la réforme n'avait pour objectif que la libéralisation du service public fiscal et foncier : suppressions d'implantations, concentration géographique, fiscalité sur mesure pour les entreprises, traitement de masse pour les salariés, industrialisation des tâches d'encaissement, suppressions et redéploiements d'emplois...

C'est tant à ce démantèlement qu'à ses conséquences que les agents se sont opposés, avec l'intersyndicale, dès l'annonce du plan le 27 janvier.

Ce mouvement d'une rare ampleur dans ce secteur, a abouti au retrait total du projet de réforme combattu et à la démission du Ministre Christian Sautter.

Deux mois plus tard Laurent Fabius, nouveau ministre des Finances, affiche sa volonté de renouer le dialogue. Il propose des axes de modernisation et surtout une

nouvelle méthode pour faire passer une réforme du Ministère qui serait pour lui emblématique de ce que devrait être la réforme de l'Etat. Le Ministère lance une campagne d'expérimentations portant principalement sur l'accueil physique et téléphonique des usagers et sur le rapprochement via Intranet des directions des Impôts et du Trésor. Un protocole sur le déroulement des expérimentations sera soumis aux organisations syndicales.

La plus grande vigilance est toujours de mise aux Finances : pour preuve, les réunions des comités techniques paritaires locaux se sont déroulées dans des ambiances tendues, ont parfois été annulées en raison du boycott des syndicats.

Toujours déterminés, les agents des Finances n'accepteront pas la casse du service public et son cortège d'injustices. Egalité, solidarité, proximité : telles sont les valeurs sur lesquelles ils continueront d'agir !

A l'Education nationale Après avoir été contraint de démissionner par les personnels, Allègre continue d'afficher sans retenue le programme qui était le sien dès son arrivée au ministère : «Il faut confier les écoles aux communes, les collèges aux départements, les lycées aux régions, personnels compris.» En clair, démanteler le service public d'éducation.

Le ministre est parti, mais le combat n'est pas terminé car le gouvernement ne renonce pas à ses orientations libérales. Le collectif budgétaire ne va pas au-delà du milliard annoncé le 17 mars ; il est maintenant présenté comme une avancée significative alors qu'il avait été jugé insuffisant par l'ensemble des organisations syndicales lors de son annonce. Les plus «remuants» des personnels ont obtenu quelques moyens, mais pas à la hauteur des besoins exprimés et les plans annoncés se font toujours attendre ; les chartes sont toujours là alors qu'elle sont largement rejetées par les enseignants, Lang et Mélenchon en reprennent «l'esprit» voire la lettre officiellement.

Jospin, traité de «dégonfle» par son ami de 40 ans, a eu raison d'avoir peur. Au-delà des revendications, ce qui se répandait dans les débats des AG, c'était une remise en cause beaucoup plus profonde de la politique actuelle, de la place et du fonctionnement de l'école dans la société. C'est ce mouvement qui lui fallait arrêter ! Comme l'aurait fait la droite, c'est ce qu'a fait la gauche plurielle avec le concours de certaines organisations syndicales.

L'action doit reprendre : SUD Education lance un appel à la grève pour la rentrée. L'école n'est pas une entreprise. L'éducation n'est pas une marchandise !

Organisations nationales membres de l'Union syndicale-G10 Solidaires
 SNABF : Syndicat national autonome de la Banque de France
 Tél. : 01 42 92 40 25
 SNAPCC : Syndicat national autonome des personnels des chambres de commerce - Tél. : 01 42 01 07 23
 SNU : Syndicat national des journalistes
 Tél. : 01 42 36 84 23
 SNMSAC : Syndicat national des mécaniciens au sol de l'aviation civile - Tél. : 01 48 53 62 50
 SNUCCRF : Syndicat national unitaire de la concurrence, consommation, répression des fraudes
 Tél. : 01 43 56 13 30
 SNUDDI : Syndicat national unitaire des douanes et droits Indirects
 Tél. : 01 44 64 64 18
 SNUI : Syndicat national unifié des impôts - Tél. : 01 44 64 64 44
 SU : Syndicat unifié des Caisses d'épargne
 Tél. : 06 07 15 91 47
 et 06 07 30 54 67
 SUD-Aérien - Tél. : 01 41 75 20 85
 SUD-ANPE - Tél. : 05 62 11 51 15
 SUD-CAM Solidaires-Unitaires-Démocratiques Crédit Agricole Mutuel
 Tél. : 04 90 87 03 97
 SUD-Collectivités territoriales
 Tél. : 05 62 48 51 41
 et 03 87 37 58 48
 SUD-CRC Santé-sociaux :
 Coordonner-rassembler-construire
 Tél. : 01 40 33 85 00
 SUD-Culture : Tél. : 01 40 20 57 06
 SUD-Education : Tél. : 01 43 56 98 28
 SUD Chimie/Pharmacie :
 Tél. : 01 69 04 71 09
 SUD Energie : 01 47 65 36 32
 SUD-PTT : Solidaires-Unitaires-Démocratiques La Poste et France Télécom
 Tél. : 01 44 62 12 00
 SUD-Rail : Tél. : 01 42 44 35 75
 SUD-Rural : Ministère de l'Agriculture
 Tél. : 05 61 02 15 31
 SUD-Travail : Ministère du Travail
 DRTEF 66 rue de la Mouzaia
 75019 Paris
 SUPPER : Syndicat unitaire pluraliste du personnel (métallurgie)
 Tél. : 01 34 59 77 73
 SU au Trésor - Solidaire-Unitaire au Trésor : Tél. : 01 43 56 31 41
 USPNT : Union syndicale du personnel navigant technique
 Tél. : 01 45 60 03 99
 SDNB BNP : 01 40 14 17 58
 SUD Etudiant-e-s : 06 86 64 72 47

Expressions solidaires
 Journal édité par l'Union syndicale - G10 « Solidaires »
 Rédaction : 80, 82 rue de Montreuil - 75011 Paris
 Tél. : 01 43 73 91 94
 Fax : 01 43 73 91 95
 Directrice de publication : Annick Coupé
 Commission paritaire et ISSN : en cours
 Dépôt légal : à parution
 Imprimerie : Rotographie à Montreuil-sous-Bois (93)